



## Taxe sur division de terrain

-----  
Par Lolo74

Bonjour, je souhaite diviser une partie de mon terrain, je n'arrive pas à calculer les taxes que je vais avoir, sachant que j'ai acheté la maison avec mon amie en 2001, mais j'ai racheté ça part en 2011, donc ma question est sur quel durée vais-je être taxé sur les 20 ans de possession, ou à partir du rachat en 2011 ?

Merci.

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

À quelles taxes faites vous référence ?

-----  
Par Lolo74

Bonsoir, il s'agit de la taxe sur la plus-value, il n'y a plus de taxes au bout de 30 ans d'acquisition, mais cette taxe est dégressive en fonction des années d'acquisition. Donc suis-je taxable sur les 20 ans ou les 10 ans après le rachat de mon ex ?

J'espère que ma réponse est assez clair...

Merci